MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca sur
les pavillons provisoires scolaires du Collège du Simplon

Renens, le 18 décembre 2015/MD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2015, M. le Conseiller communal Byron Allauca a déposé une interpellation au sujet des pavillons provisoires scolaires du Collège du Simplon, se faisant ainsi l'écho de quelques parents d'élèves.

En préambule, M. Allauca rappelle les conclusions de la commission chargée en 2004 d'étudier la demande de la Municipalité d'installer provisoirement des pavillons sur le site du Simplon, afin de répondre aux besoins scolaires dès la rentrée 2005-2006. La Commission regrettait le fait de devoir construire du provisoire dans l'urgence et émettait les vœux que ces pavillons couvrent les besoins à très court terme et qu'un rapport de faisabilité et de coût sur la création d'un étage supplémentaire soit transmis au Conseil communal.

Par conséquent, M. Allauca pose la question suivante:

- Combien de temps vont encore rester ces pavillons scolaires provisoires âgés aujourd'hui de 10 ans?

Le dernier rapport de planification scolaire de décembre 2015 montre que les classes du pavillon du Simplon sont encore nécessaires afin d'accueillir les élèves de la zone de recrutement concernée. Une extension du site a été étudiée mais n'a pas été retenue. Malgré l'avantage de supprimer les pavillons, le gain n'aurait été que de deux salles de classe sur site pour un investissement total de CHF 5 millions, chargeant au surplus un quartier déjà dense. Le maintien du pavillon est par conséquent encore d'actualité jusqu'au moment de la construction d'un nouveau bâtiment sur le site Verdeaux-Pépinières.

M. Allauca demande encore à la Municipalité de construire pour les élèves un abri devant le pavillon.

La capacité du site étant de 10 salles de classe soit 250 élèves au maximum; lors de la construction du pavillon en 2005, le préau a été agrandi pour passer à 1'250 m^2 environ, ceci pour répondre aux directives cantonales demandant 5 m^2/élève.

Pour le préau couvert, l'installation existante est composée d'un préau accolé au bâtiment principal et d'un couvert vitré sis en haut des escaliers, représentant un total de 92 m^2 de surface couverte, soit 0,37 m^2/élève au lieu de 0,5 m^2/élève demandé par le canton.

Comme ce pavillon est destiné à durer, la Commune étudiera la possibilité de construire un couvert supplémentaire afin de répondre aux normes en vigueur et de permettre aux élèves de s'abriter en cas de mauvais temps. La Municipalité fera également un état des lieux des autres bâtiments scolaires.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca concernant l'installation des pavillons provisoires scolaires du Collège du Simplon.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.) Nicolas Servageon